

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre février à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Daniel SAMEDI

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 janvier 2025

La nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 9

Etaient présents : MM. SAMEDI, BODIN, Mme FONTENAY, JUMELIN, JUSSEAUME, GABOUT, PELLEROT, ZALIVADNI, Mmes LEDOUX, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes BRUNET, MARTIN, M. RIMBAULT

Absents : Mmes BRIAND, M. DE BOUILLÉ

Votant : 9

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h30.

M. PELLEROT a été désigné en qualité de secrétaire.

Adoption du PV du 19 décembre 2024

Le Maire,

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des observations à formuler sur le procès-verbal du 19 décembre 2024

Le procès-verbal du 19 décembre 2024 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 4 février 2025

- Tarifs cimetièrre
- Aménagement du bourg
- Questions diverses

DELIBERATIONS

1/04022025 : TARIFS CIMETIERE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de revoir les tarifs du cimetière fixés par délibération en date du 17 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs du cimetière, comme suit :

Concession de 15 ans : 100€

Concession de 30 ans : 200€

Cavurne 15 ans : 80€

Colombarium : la case pour 15 ans : 300€

Urne supplémentaire : 100€

Jardin du souvenir : dispersion des cendres : 50€

2/04022025 : PERMIS AMENAGER – EXTENSION DE LA REQUALIFICATION CENTRE BOURG

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le permis d'aménager relatif à l'extension de la requalification du centre bourg – rue de la Libération établi par le cabinet ZEPPELIN.

Les travaux consistent à :

- La réduction de la voirie à 5.40m pour apaiser la vitesse du trafic routier
- L'accompagnement par le végétal
- La création de stationnement (3 places)
- La création d'un cheminement de 1,40m minimum sur tout le linéaire de part et d'autre de la rue
- La création de deux passages piétons
- La création d'une bande stop

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le permis d'aménager
- Autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer le permis d'aménager.

B/04022025 : AMENAGEMENT BOURG : DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

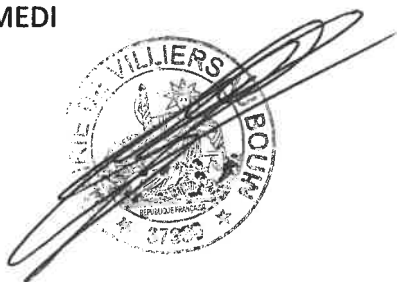
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le projet de l'extension de la requalification du centre bourg – rue de la Libération peut bénéficier d'un soutien du département au titre des amendes de police.
Le coût estimatif des travaux est de 110 763.96€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département au titre des amendes de police et de signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'inauguration du city stade le 28 mars 2025 à 17h00.

Le Maire
Daniel SAMEDI



Le secrétaire de séance
Pierre PELLEROT

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "P. Pellerot", written over a horizontal line.